

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,  
*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

Ordonné qu'il soit déposé sur la table:—

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,  
LE LUNDI, 19 février 1923.

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé Messieurs Anderson, Bancroft, Gordon, Putnam, Macdonald (Pictou), Papineau, Rinfret, Wallace et Wilson pour aider Son Honneur l'Orateur dans la direction du restaurant, en tant qu'il s'agit des intérêts de la Chambre des Communes, et pour agir comme membres d'un comité conjoint des deux Chambres relativement au restaurant.

Ordonné que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

W. B. NORTHRUP,  
*Greffier des Communes.*

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,  
LE MARDI, 20 février 1923.

Résolu qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé Messieurs Boivin, Kay, Mewburn et Ross (Kingston), membres d'un comité spécial pour collaborer avec un comité semblable du Sénat, dans l'étude continuée d'un projet de monument qui doit être érigé dans le palais législatif à la mémoire du lieutenant-colonel Baker, député de Brome, qui a perdu la vie sur le champ de bataille, et pour déterminer la force de ce monument.

Ordonné que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

W. B. NORTHRUP,  
*Greffier des Communes.*

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.